

Épandage des effluents vinicoles et oléicoles

Valorisez vos effluents vinicoles et oléicoles :
Choisissez l'épandage agricole et respectez la réglementation.

Vous souhaitez

- être en **conformité** avec la réglementation
- procéder à une **valorisation agricole** de vos effluents vinicoles ou oléicoles
- connaître les procédures et dispositifs envisageables
- rendre votre exploitation **écoresponsable**
- bénéficier des **intérêts agronomiques** des effluents

Nous vous proposons

- de réaliser une **étude préalable**, technique, agro-environnementale et réglementaire de votre situation
- de vous présenter des **solutions adaptées et compatibles** à votre installation
- de traiter **écologiquement**, par épandage, vos effluents vinicoles ou oléicoles dans le **respect de la réglementation**

Pour les installations soumises au régime de l'Autorisation ou de l'Enregistrement, et celles soumises au régime de la Déclaration dépassant le seuil de la redevance pour pollution non domestique de l'Agence de l'Eau :

- réalisation des **bilans agronomiques et programmes prévisionnels** des épandages conformément à la réglementation

Vous bénéficiez

- d'une gestion **écologique, économique et conforme à la réglementation** de vos effluents vinicoles ou oléicoles
- de la **valeur nutritive** de ces effluents pour **fertiliser** vos parcelles
- d'une **étude complète** accompagnée de l'ensemble des éléments permettant de **sécuriser** vos pratiques d'épandage avec **cartographie** de vos parcelles

Modalités

- Conseil individuel
- Recueil des données et analyse du contexte
- Traitement des informations
- Restitution commentée de l'étude

Les +

- Une étude réalisée par un conseiller expérimenté, indépendant et impartial
- Un procédé écologique et économique

Devis et conditions de vente sur demande.

Nous contacter

Nelly JOUBERT
Conseillère Environnement
Tél. : 04 94 50 54 86
Mél : nelly.joubert@var.chambagri.fr

Retrouvez toutes nos prestations

sur www.chambre-agriculture83.fr

